
" PHONE WEB "
Société Anonyme au capital de 337.500 €
Siège social : 88, Rue de Courcelles (75008) PARIS
403.916.133. RCS PARIS
(2000 B 04555)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AOÛT 2021
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi, pour vous rendre compte de la marche de notre société au cours de l'exercice ouvert le **1^{er} Janvier 2020** et clos le **31 Décembre 2020** et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Nous vous rappelons qu'une requête en report de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 4 Juin 2021 et que suivant Ordonnance du Juge chargé de la Surveillance du Registre du Commerce, requête a été rendue le 10 Juin 2021 par Monsieur le Juge L. LEVESQUE pour proroger jusqu'au 30 Septembre 2021 la tenue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction, il n'a pas été possible de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans le délai du 30 Juin 2021, notamment en raison des effets du dernier confinement intervenu le 1^{er} Avril 2021, ayant entraîné des désorganisations importantes chez l'Expert-Comptable de la Société, les contrôles in situ qui devaient être opérés par les équipes comptables au sein des Services de notre Société n'ayant pu intervenir dans les délais permettant d'arrêter sereinement les comptes sociaux.

De son côté, votre Commissaire aux Comptes vous fera le bilan de sa mission. Ses rapports, ceux de votre Conseil sur **la gestion** au cours du **difficile exercice 2020** ainsi que sur **le gouvernement d'Entreprise et la gestion des risques**, de même que le compte de résultat, l'annexe, le bilan et les autres documents ou les renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous rappelons que ces comptes vous sont présentés selon les méthodes d'évaluation en vigueur et conformément au plan comptable.

ACTIVITE

Votre Direction n'aurait pu imaginer, même dans ses pires cauchemars, une situation telle que vécue au cours de l'année 2020, avec une pandémie se traduisant par deux confinements, dont les conséquences sur le fonctionnement de notre Société furent une absence de présentiel de nos salariés et la mise en place pour certains d'entre eux du télétravail à partir du 03 mai 2020, les autres salariés ayant été placés sous le régime du chômage partiel.

Cette situation de crise aiguë et totalement inconcevable a été un puissant moteur de réflexion pour votre Direction, afin d'envisager des solutions novatrices permettant de sauvegarder l'outil d'exploitation, dans un contexte d'interruption d'activité, du moins lors du premier confinement.

Notre Société a donc interrompu ses prestations pendant près de deux mois lors du premier confinement, du 16 Mars au 02 Mai 2020, votre Direction ayant néanmoins toujours été présente in situ pendant cette période, assurant, avec une équipe restreinte, les missions essentielles de permanence de l'activité.

Il a été décidé, pendant cette période, de mettre en œuvre les outils de communications permettant la mise en place du télétravail dans les meilleures conditions possibles pour les équipes commerciales et votre Direction a dû faire preuve, comme beaucoup d'autres directions, de trésors d'imagination pour maintenir le lien avec lesdites équipes tout en renforçant le désir de nos Clients de faire appel aux services de notre Société à l'issue de cette période inédite de confinement.

L'activité, si elle a effectivement reculé sensiblement, d'environ 22 % par rapport à l'exercice précédent, ne s'est pas effondrée, et les comptes auraient pu présenter un profil bien plus dégradé si le volontarisme des équipes n'avait été à la hauteur des enjeux.

Votre Direction a postulé pour les dispositifs de chômage partiel mis en place par l'Etat, qui ont apporté des compléments appréciables en termes de trésorerie, de l'ordre de 170.000 €.

Votre Direction a, par ailleurs, utilisé la trésorerie excédentaire conservée jusqu'alors à titre de prudence, afin de financer le besoin en fonds de roulement et il a été décidé, après réflexion, de ne pas solliciter de P.G.E, compte tenu de la trésorerie de précaution placée et non utilisée à la fin de l'exercice.

Votre Direction poursuit sa réflexion sur une adaptation du modèle actuel de fonctionnement, notamment quant au maintien, pour une partie des équipes seulement, du non-présentiel, avec télétravail obligatoire, ce qui permettrait à notre Société de faire l'économie d'un plateau sur le site de PARIS, puisque notre Société dispose de deux open-space, l'un au 4^{ème} étage et l'autre au 6^{ème} de la Rue de Courcelles.

L'économie réalisée en année pleine pourrait être supérieure à 100.000 €, montant non négligeable en ces moments d'incertitude, le présentiel pouvant être assuré par voie de roulement sur le 6^{ème} afin de ne pas perdre le contact et la motivation nécessaire au bon fonctionnement des équipes.

La mise en œuvre de cette décision pourrait intervenir d'ici à la fin de l'exercice 2021, si notre Bailleur agréé le candidat devant se substituer à notre Société, et dans l'hypothèse où ce candidat maintienne bien son offre de reprise, alors que les conditions du rebond de l'économie ne sont pas totalement assurées à l'heure où ces lignes sont rédigées.

Votre Direction a conservé, dans la mesure des contraintes liées à l'état d'urgence sanitaire, sa politique de recentrage des équipes sur des opérations de télévente à meilleure valeur ajoutée - *pour la clientèle habituelle d'éditeurs juridiques de renom* - avec des effets toujours positifs en termes de rentabilité, le résultat d'exploitation demeurant bénéficiaire, même s'il est en retrait de moitié.

Vous prendrez acte que les litiges relatifs aux temps de pause et au licenciement de personne protégée s'est soldé par une modeste condamnation de notre Société, la provision constituée pour couvrir le risque de ces litiges ayant été reprise à due concurrence.

Enfin, votre Direction a sollicité notre compagnie d'assurances pour la couverture du risque pandémique et a reçu, à ce titre, un modeste versement de 1.500 €, bien qu'aucune indemnisation ne soit prévue sur la perte d'exploitation concernant les contrats d'assurances, malgré l'interdiction administrative fixée sur tout le territoire.

Votre Direction vous précise que le montant du résultat d'exploitation a représenté 6,7 % du Chiffre d'Affaires pour s'élever à 101.893 €, montant certes en retrait comme indiqué précédemment, mais qui constitue néanmoins une performance solide, eu égard aux contraintes sanitaires et au recul de l'activité.

Votre Direction a, comme par le passé, fait preuve d'une grande vigilance quant à l'évolution des charges de structure tout au long de l'exercice 2020, avec un recul de 13,6 % des charges d'exploitation, mais ce recul n'est cependant pas venu compenser la baisse du Chiffre d'Affaires, notre Société ayant réalisé d'ores et déjà de très nombreuses économies et n'ayant plus guère de gisements d'économie, hormis le poste Loyers, évoqué précédemment.

Le premier trimestre 2021 a été conforme aux prévisions formulées par votre Direction, mais le 3^{ème} confinement a, de nouveau, mis à mal les perspectives positives enregistrées jusqu'alors, le mois d'Avril 2021 ayant été peu dynamique, et la situation du mois de Mai 2021 ne s'est pas améliorée rapidement à la sortie du confinement, situation qui a été une source d'inquiétude pour votre Direction, mais l'activité apparaît désormais en phase ascendante depuis le début du mois de Juin.

Compte tenu de cette situation encore difficile, alors que votre Direction espérait un retour rapide à la normale, votre Direction milite de nouveau, dans le cadre du principe de prudence et d'anticipation des risques, pour une suspension de la rémunération de l'actionnariat, afin de conserver la trésorerie nécessaire si d'aventure la situation sanitaire se dégradait de nouveau à l'automne, avec une reprise du risque pandémique dû à des variants.

Votre Direction est bien consciente de l'attente des Actionnaires pour la reprise de la rémunération de l'actionnariat, mais la situation étant encore loin d'être normalisée, la prudence doit demeurer de mise en ces périodes de grandes incertitudes.

I. UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN RETRAIT, MAIS NEANMOINS RESILIENT :

Comme énoncé dans l'exposé qui précède, l'activité a reculé de 22,5 % au cours de l'exercice 2020, avec une interruption totale des prestations pendant le 1^{er} Confinement.

Hors effet du 1^{er} et du 2nd confinement, votre Direction est en mesure de vous confirmer une quasi-stabilité du Chiffre d'Affaires sur l'année 2020, le retrait de l'activité étant imputable à l'interruption physique de l'activité, les périodes d'activité perdues n'ayant pu être rattrapées.

Cette perte de Chiffre d'Affaires a eu des conséquences sur le niveau du résultat d'exploitation, lequel demeure bénéficiaire de plus de 100.000 €.

Enfin, vous noterez que le besoin en fonds de roulement s'est traduit par une diminution de nos comptes de trésorerie d'environ 218.000 € sur l'exercice, l'endettement bancaire demeurant inexistant, votre Direction n'ayant pas estimé nécessaire de recourir à un P.G.E.

Votre Direction tient, comme pour les exercices précédents, à faire un point précis de l'évolution de la clientèle.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA CLIENTELE :

Votre Direction a poursuivi ses relations contractuelles avec les sept comptes ci-après énumérés, par ordre décroissant, savoir :

- Le Groupe "WKF - WOLTERS KLUWER FRANCE", avec "Les EDITIONS LAMY", "Le GROUPE LIAISONS" avec lequel le niveau de prestations est en recul de près de 17 %, le montant réalisé étant de 747.300 € ;

- Le "GROUPE REVUE FIDUCIAIRE", avec lequel il a été développé l'activité commercialisation de produits de formation, est en recul sensible, d'environ 2/3, compte tenu de la nature des prestations commercialisées, l'activité de formation ayant été très impactée par l'absence de présentiel, le chiffre réalisé étant de 108.000 € ;
- Les "EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE" sont, en revanche, les seules avec les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR" à avoir progressé en valeur absolue, la progression étant de près de 18 %, le montant des prestations réalisées étant de 386.300 € ;
- Par ailleurs, les "EDITIONS TISSOT" reculent d'environ 20 %, pour un montant de l'ordre de 173.200 € ;
- D'autre part, les prestations pour les Editions "DALLOZ" sont également en recul sensible, d'environ 37 %, pour un montant global de près de 41.500 € ;
- Les "EDITIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR" sont, comme indiqué, en progression de 6,6 %, pour s'établir à 32.000 € ;
- Enfin, le budget du "C.S.T.B." - "Centre Scientifique et Technique du Bâtiment" a reculé pour un volume de prestations de plus de 23.000 €.

III. LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL ET MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Comme indiqué précédemment, et afin de satisfaire en tous points aux directives des Autorités de Santé, votre Direction a mis en œuvre tous les moyens nécessaires au développement du télétravail.

Il a été mis en place une nouvelle organisation opérationnelle, avec des téléopérateurs disponibles de leur domicile, ce qui a impliqué une adaptation de nos logiciels, mais sans rompre le présentiel sur site, car la cohésion et l'émulation des équipes nécessitent un retour sur les plateaux quelques jours par semaine, pour maintenir la motivation des équipes intacte.

Votre Direction réfléchit donc à une organisation hybride dès la rentrée du mois de Septembre 2021, mêlant présentiel et distanciel, mais cette organisation doit néanmoins recueillir le consentement des équipes, car il est important pour les équipes de maintenir un lien entre elles.

Si cette organisation était mise en place, elle permettrait de faire de nouvelles et substantielles économies, notamment sur la partie locative de nos locaux, mais rien ne sera mis en œuvre sans une réelle adhésion des équipes concernées.

Votre Direction va maintenant procéder à une rapide analyse des résultats.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Notre Société a réalisé, au titre de l'exercice 2020, un **chiffre d'affaires** de 1.543.499 €, en recul de 22,5 %.

Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année 2019 s'élevait à 1.991.661 €.

Par ailleurs, le total des produits d'exploitation pour l'exercice 2020 s'établit à 1.635.275 €.

Nos charges d'exploitation ont de nouveau reculé de 13,6 %, mais dans une proportion inférieure au recul du Chiffre d'Affaires, ce qui s'est traduit par un retrait du **résultat d'exploitation**, lequel demeure largement bénéficiaire, de **101.893 €**.

Vous noterez que le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 1.533.382 €.

Leur évolution, par grands postes, d'un exercice sur l'autre, est mise en évidence par le tableau ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Charges externes pour :	353.965 €	344.668 €
Impôts et taxes pour :	24.721 €	23.858 €
Salaires et charges sociales pour :	1.393.323 €	1.161.014 €
Amortissements pour :	2.546 €	2.452 €
Dotations aux provisions :	/	/
Autres charges pour :	540 €	1.389 €

Une lecture rapide de ces chiffres permet de constater les évolutions suivantes, savoir :

- ✓ Un recul de près de 2,6 % du poste "*Charges Externes*";
- ✓ Une baisse du poste "*Impôts et taxes*", de près de 3,5 %;
- ✓ Un recul important du poste "*Salaires et Charges sociales*", de 16,7 %, en lien avec le remboursement du chômage partiel par l'Etat ;

Notre **résultat financier** présente un solde désormais débiteur, lequel s'établit à 4.911 €, de telle sorte que notre **résultat courant avant impôts** est créditeur de **96.982 €**, en recul.

En définitive, en l'absence de tout mouvement au niveau du **résultat exceptionnel** et après paiement de l'impôt sur les Sociétés pour un montant de 18.685 €, le compte de résultat dégage **bénéfice net comptable** de **78.297 €**.

Vous noterez, en conformité des dispositions législatives, que notre Société n'a aucun encours au titre de crédit bancaire, et que seules figurent en dettes financières les sommes laissées en compte-courant par votre Serviteur en sa qualité de Président, tout comme elle n'utilise aucun instrument financier particulier.

AFFECTATION DU RESULTAT

Votre Conseil vous propose d'affecter le résultat **bénéficiaire** de l'exercice **2020**, s'élevant à la somme de **78.297 €**, en totalité au poste "*Report à Nouveau*", ce dernier devant présenter un solde créditeur après affectation de 713.566 €.

Il est ici rappelé, pour satisfaire aux prescriptions légales, qu'il a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants, savoir :

- ✓ Exercice 2017 : Aucun Dividende.
- ✓ Exercice 2018 : Dividende de **0,05 €** par action.
- ✓ Exercice 2019 : Aucun Dividende.

EVOLUTION PREVISIBLE - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Comme énoncé dans la première partie de ce rapport, le premier trimestre 2021 a été conforme aux prévisions formulées par votre Direction, mais le 3^{ème} confinement a, de nouveau, mis à mal les perspectives positives enregistrées jusqu'alors, le volume du Chiffre d'Affaires ayant été très ralenti au cours du mois d'Avril.

L'activité apparaît désormais en phase ascendante depuis le début du mois de Juin 2021, mais il ne faudrait pas que la situation se détériore à la rentrée du mois de Septembre, votre Direction espérant beaucoup du dernier quadrimestre pour présenter des comptes conformes à ses espérances et à celles des actionnaires.

La gestion très prudente de votre Direction depuis ces dernières années devrait permettre à notre Société de faire face aux bouleversements qui s'annoncent, sans avoir à recourir à l'endettement et en préservant l'outil et le savoir-faire spécifique développé depuis plus de 20 ans.

Votre Direction entend mener à bien les nécessaires adaptations pour la mise en place d'une organisation hybride dès la rentrée du mois de Septembre 2021, mêlant présentiel et distanciel.

Enfin, votre Direction entend reprendre la rémunération de l'actionnariat dès que la situation sera normalisée.

JETONS DE PRESENCE

Nous vous engageons à surseoir de nouveau, pour l'exercice social en cours, au versement de jetons de présence aux Administrateurs.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a réalisé aucune activité en matière de recherche et de développement ni engagé de frais de recherche et développement au cours de l'exercice 2020.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, votre Direction vous indique que les comptes de l'exercice 2020 ne comprennent aucun montant au titre de provisions et/ou charges non déductibles fiscalement.

PRISES DE PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

DECOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions des Articles L.444-6-1 Alinéa 1 de la Loi 2008-776 du 04/08/2008 du Code de Commerce et de l'Annexe à l'Article D.441-I-1°, de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

DECOMPOSITION DES CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE

Il est d'usage, conformément aux dispositions de l'Annexe 4-1 à l'Article D.441-I-2° du Code de Commerce de rendre compte de la décomposition, à la date des deux derniers exercices sociaux, du solde des créances clients par date d'échéance.

Cette information, compte tenu de la nature des activités développées par notre Société, ne s'avère pas pertinente.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1°) SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Vous prendrez acte que **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, le Président et Directeur Général de la Société, a perçu une rémunération brute annuelle de **119.300 €** dans toutes ses dispositions, augmentée de **18.535 €** d'avantages en nature au titre de l'exercice **2020**.

Vous prendrez acte qu'aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraites et autres avantages viagers.

Vous prendrez acte que ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS**, autres personnes physiques Administrateurs, n'a perçu de rémunération au titre des fonctions de mandataire social que chacun d'entre eux a exercé lors de l'exercice **2020**.

Vous voudrez bien noter que ni **Monsieur Mohamed BOUKERDENNA**, ni **Monsieur Jean-Pierre MEAZZA**, ni **Monsieur Olivier BONDOIS** n'exerce d'autres mandats d'Administrateurs.

2°) SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES :

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse ainsi que la maîtrise des risques **et notamment du risque pandémique**, en vue d'élaborer l'ensemble des informations destinées aux actionnaires tant sur la situation financière que sur les situations comptables et commerciales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Définition du contrôle interne :

Notre Société appréhende le contrôle interne comme un ensemble processus définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés.

Cet ensemble a pour objectif, savoir :

- ✓ La conformité aux lois, aux règlements et aux valeurs défendues par la Direction Générale ;
- ✓ L'application des instructions et orientations définies par la Direction Générale ;
- ✓ L'optimisation des processus internes en assurant entre les deux sites de PARIS et d'AMIENS l'efficacité des opérations et l'utilisation correcte des ressources ;
- ✓ La qualité et la sincérité des informations comptables, financières et de gestion.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, la Direction Générale a mis en place des principes généraux de contrôle interne.

Ces principes reposent notamment sur :

- ✓ Une politique visant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité;
- ✓ Une identification et une analyse des facteurs de risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Société ;
- ✓ Un examen périodique des activités de contrôle et la recherche d'axes permettant d'en améliorer l'efficacité.

2.2. Organisation générale du contrôle interne :

Notre Société veille à prendre en considération sa responsabilité d'entreprise.

Votre Direction est particulièrement soucieuse de l'éthique, de la diversité culturelle et de sa responsabilité sociale et sociétale.

Votre Direction rappelle régulièrement aux salariés que les règles générales d'éthique s'imposent à tous, quel que soit le niveau hiérarchique et les fonctions assurées.

2.3. Suivi et gestion des risques :

L'identification et la revue des dispositifs de gestion des risques au sein de la Société et susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs des deux sites de PARIS et d'AMIENS sont de la compétence des personnes ci-dessous, à savoir :

- Votre Serviteur, **Mohamed BOUKERDENNA**, Président et Directeur Général, en charge du contrôle interne général ;
- Un Responsable du Développement, en charge de la prospection commerciale, du suivi clientèle, avec le maintien du respect de la séparation des tâches d'ordonnancement, de comptabilisation et de paiement, tâches qui demeurent effectivement séparées au sein de la Société "**PHONE WEB**".

Par ailleurs, vous noterez que votre Direction est assistée par le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société.

2.4. Mise en œuvre du contrôle interne :

Un contrôle bimensuel de l'ensemble des opérations de gestion courante, gestion des commandes, tableau de bord commercial, gestion financière et "reporting" financier, gestion du personnel, est réalisé par les directions fonctionnelles et opérationnelles et sous la responsabilité des deux personnes visées ci-dessus, avec l'assistance du **Cabinet DROZE**, l'Expert-comptable de la Société.

Ce contrôle porte notamment sur :

- ✓ L'examen des comptes trimestriels ;
- ✓ L'examen de la gestion financière de la Société ;
- ✓ L'examen de l'évaluation des risques opérationnels et financiers et de leur couverture ;
- ✓ L'évolution des normes comptables, les méthodes et principes comptables retenus, les engagements financiers hors bilan ;
- ✓ La cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- ✓ L'examen des risques fiscaux ;
- ✓ L'examen des principaux contentieux (juridiques, réglementaires) ;
- ✓ L'examen de la politique de la Responsabilité sociétale d'entreprise ;

- ✓ L'examen de la mise en application du "Règlement MAR", applicable depuis le 3 Juillet 2016 et transposé dans le règlement général de l'AMF, et notamment la mise à jour de la liste des initiés permanents ou occasionnels ainsi que la publication sur le site Web de la Société des informations permanentes relatives aux résultats annuels et semestriels, en conformité des dispositions de l'Article 17.1 du "Règlement MAR", sans oublier la liste des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de la Société ainsi que la liste des personnes qui leur sont étroitement liées afin de déclarer l'ensemble de leur transaction sur titres, faisant notamment interdiction aux Dirigeants de Société inscrite au Marché Libre d'intervenir sur leur titres pendant 30 jours calendaires avant la publication du rapport financier.

Une réunion de coordination a donc lieu tous les 8 jours, votre Serviteur, le Directeur du Développement, les responsables de Production, pour en faire la synthèse au travers d'un rapport, et indiquer si l'adéquation et l'efficacité des procédures mises en œuvre sont satisfaisantes et répondent aux nouvelles contraintes d'une économie en perpétuelle évolution.

Ce comité examine donc toutes les semaines la qualité du processus d'évaluation mis en place par des sondages réalisés ponctuellement et analyse donc la pertinence des informations et déclarations communiquées dans le cadre de l'établissement de ce rapport mensuel.

Par ailleurs, ce comité a mis en place, depuis l'ouverture de l'établissement secondaire à AMIENS, des données comparatives entre les plateaux parisiens et amiénois, permettant ainsi un contrôle encore plus rigoureux des procédures de contrôle interne, et permettant de limiter les éventuelles dérives en matière de coût de fonctionnement, sous réserve de la prise en compte des spécificités des deux sites.

Pour toutes les autres opérations de gestion courante, les personnes visées ci-dessus travaillent en étroite collaboration avec le **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable de la Société, et avec le Commissaire aux Comptes de la Société.

2.5. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière permanente des actionnaires :

Votre Direction est chargée de l'élaboration et du contrôle de cette information, avec l'assistance et la collaboration de **Maître Francis ARMAND**, l'Avocat de la Société, du Commissaire aux Comptes, et du **Cabinet DROZE**, l'Expert-Comptable.

Les procédures mises en œuvre dans notre Société concourant à l'établissement de l'information financière et comptable font l'objet de mises à jour annuelles.

Elles visent à contribuer au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière.

Elles portent notamment sur le "reporting financier", sur le budget et le contrôle de gestion, sur les investissements, sur le suivi des engagements financiers et enfin, sur les éventuelles cautions, avals et autres garanties.

2.6. Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) :

Notre Société a toujours poursuivi, depuis sa création, une politique de vigilance dans la conduite de ses affaires tout en maintenant un accompagnement social et professionnel de ses salariés. De même, il a été poursuivi une politique spécifique lors de la création du site d'AMIENS, visant au développement économique, social et culturel de ce territoire.

Enfin, la politique de rémunération vise à respecter un multiple proche de 5 entre la rémunération la plus faible et celle la plus élevée, pour un temps plein.

2.7. Dispositifs de gestion des risques :

Votre Direction rappelle que le risque est défini par "la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou encore sa réputation", et que cette gestion est l'affaire de tous les acteurs de la Société.

Votre Direction précise que les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Créer, préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- Sécuriser la prise de décisions afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Dans le cadre de la Pandémie de COVID-19, votre Direction a mis en œuvre un certain nombre de règles édictées au préalable pour les risques environnementaux et adaptés aux risques épidémiologiques, car ce risque n'avait pas été jusqu'alors envisagé comme possible ni vraisemblable.

Votre Direction a donc procédé à l'adaptation de ces normes avec un corpus de règles très strictes visant au respect de la distanciation physique, notamment dans le cadre des plateaux dits "open space" qui sont utilisés pour les prestations accomplies par votre Société, avec protocole sanitaire adéquate.

Le télétravail a été privilégié au maximum, avec un management dit "d'écoute", pour prendre en considération les préoccupations des collaborateurs, afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Le présentiel physique a été maintenu lorsque cela s'avérait nécessaire, notamment pour conserver l'esprit de "corps et d'équipe", mais le distanciel a été privilégié dès lors qu'il était compatible avec le travail des collaborateurs.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent aux propositions ci-dessus formulées. Nous espérons qu'elles auront votre approbation, et que vous voudrez bien accorder quitus à vos Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions liées à l'ordre du jour que vous jugeriez utiles de nous poser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION